

Bienvenue sur [www.netdeclaration.net](http://www.netdeclaration.net).

Ce site est un portail déclaratif sécurisé dédié aux télé-déclarations fiscales, comptables et sociales. Il est opérationnel en France exclusivement.

Le responsable du site [www.netdeclaration.net](http://www.netdeclaration.net) est la **société NET DECLARATION**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé au 66 allée du Tiers Etat – Résidence l'Olympe – 34000 MONTPELLIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro B 492 363 882, et dont le numéro de TVA Intracommunautaire est FR05492363882.

La société NET DECLARATION est un partenaire EDI agréé par l'Etat.

Le Directeur de la publication du site est Madame Sophie SORIANO

Nos coordonnées sont les suivantes :

Pour nous contacter par e-mail : [contact@netdeclaration.net](mailto:contact@netdeclaration.net)

Pour nous contacter par téléphone : 04 67 57 14 77

Pour l'envoi de toute correspondance : 66 allée du Tiers Etat – Résidence l'Olympe – 34000 MONTPELLIER

L'hébergeur du site est KERNIX.

**NET DECLARATION recommande à l'adhérent de lire avec la plus grande attention les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation ainsi que toutes les autres mentions informatives du site :**

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION ET D'UTILISATION

### ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les termes et expressions visés ci-après signifient, pour les besoins de l'interprétation et de l'exécution des présentes :

« **Dossier** » : ensemble des télé-déclarations, leurs annexes et tous documents et informations complémentaires envoyés par l'adhérent afin d'en assurer la transmission aux organismes, aux administrations et tous autres destinataires désignés par l'adhérent.

« **Partenaire EDI-DGFIP** » : personne morale ayant reçu de la DGFIP l'habilitation lui permettant de communiquer à cette dernière les télé-déclarations et télé-règlements en lui apposant le numéro d'agrément attribué.

« **Télé-déclaration** » : déclaration transmise par voie électronique selon un protocole défini.

« **Adhérent** » : personne morale ou personne physique qui accepte les présentes conditions générales dans leur ensemble.

« **Site** » : site internet disponible aux adresses suivantes : [www.netdeclaration.net](http://www.netdeclaration.net), [www.net-declaration.info](http://www.net-declaration.info), [www.net-declaration.eu](http://www.net-declaration.eu), [www.netdeclaration.fr](http://www.netdeclaration.fr)

« **Compte** » : compte personnel créé par l'adhérent pour bénéficier des prestations de service en ligne proposées sur le site et, de manière générale, utiliser les fonctionnalités de ce site.

« **Service** » : service de télé-déclaration tel que décrit sur le site et fourni par NET DECLARATION.

## **ARTICLE 2 – OBJET**

NET DECLARATION est un partenaire de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Banque de France (partenaire EDI agréé par l'Etat). NET DECLARATION est une société de droit privé et ne constitue aucunement une administration publique.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations en ligne proposées par NET DECLARATION à l'adhérent, à savoir :

- La collecte, dans les conditions définies aux présentes conditions générales, des télé-déclarations, de leurs annexes et de tous documents et informations complémentaires envoyés par l'adhérent en vue de leur télétransmission ;
- La saisie sécurisée, sur des formulaires déclaratifs fiscaux et comptables dématérialisés ;
- La télétransmission de ces télé-déclarations et annexes éventuelles ou des formulaires dématérialisés saisis, aux administrations, organismes concernés ou tous autres destinataires désignés par l'adhérent selon les modalités définies aux présentes et le cas échéant aux cahiers des charges des destinataires.

Elles font de [www.netdeclaration.net](http://www.netdeclaration.net) un site sécurisé et loyal.

## **ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION – OPPOSABILITE**

Les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation régissent exclusivement les contrats de prestations de service en ligne proposées sur le site [www.netdeclaration.net](http://www.netdeclaration.net) aux adhérents y ayant recours, ce recours étant présumé effectué dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale et pour les besoins de celle-ci.

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur sur le site à la date de l'adhésion par l'adhérent aux services en ligne du prestataire. Elles sont la loi des parties et prévalent sur toutes les autres conditions figurant dans tout autre document.

Le fait que NET DECLARATION ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

**L'adhérent est informé qu'en validant son adhésion conformément aux dispositions de l'article 4 des présentes, il accepte sans réserves les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation.**

Si l'adhérent est un partenaire EDI-DGFIP, le contrat entre les parties s'analysera en un contrat de sous-traitance au sens de la convention type des partenaires EDI-DGFIP.

## **ARTICLE 4 – ADHESION – MODALITES D'ACCES AU SERVICE**

### **CREATION D'UN COMPTE ADHERENT**

L'accès au service est réservé à toute personne physique majeure ou toute personne morale.

La création d'un compte personnel est indispensable pour bénéficier des services proposés par NET DECLARATION. Ce compte a notamment vocation à assurer une identification de l'adhérent précise et complète afin de gérer les adhésions, sécuriser les transactions et les échanges avec NET DECLARATION.

La procédure d'adhésion se décompose en plusieurs étapes :

L'adhérent crée un compte adhérent en remplissant une demande d'adhésion disponible en ligne. Il sélectionne les prestations souhaitées après avoir pris connaissance de leur descriptif, de leur mode opératoire et de l'abonnement proposé ainsi que des présentes conditions générales. En cochant la case « J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales d'adhésion et d'utilisation », l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de celles-ci.

Dès réception du paiement les services souscrits seront activés. Le paiement sécurisé par carte bancaire permet l'utilisation immédiate du portail

L'adhérent garantit la véracité et l'exactitude de toutes les informations qu'il communique à NET DECLARATION lors de l'utilisation du service, tant pour la création de son compte que pour toute autre utilisation des fonctionnalités du service. Notamment, **l'adhérent s'engage à fournir à NET DECLARATION des adresses électroniques valides. La responsabilité de NET DECLARATION ne pourra pas être engagée si l'adresse électronique de l'adhérent n'est pas ou plus valide.**

De manière générale, l'adhérent s'engage à mettre à jour les informations relatives à son compte dès que celles-ci sont obsolètes, et ce, en utilisant la procédure de modification des informations accessibles depuis son compte.

#### **CODES D'ACCES**

Les codes d'accès seront exigés à chaque fois que l'adhérent se connectera au service. La connexion au service n'est autorisée qu'à la condition que l'adhérent utilise l'identifiant qui lui a été fourni et le mot de passe qu'il aura lui-même indiqué lors de son adhésion.

NET DECLARATION se réserve le droit en cours d'exécution des présentes de changer cet identifiant et/ou le mot de passe pour des raisons d'ordre technique ou de sécurité, sous réserve de respecter un préavis de sept (7) jours ouvrables notifié à l'adhérent par messagerie électronique à l'adresse fournie par l'adhérent.

Toute connexion au service ou toute transmission de données effectuées en utilisant le mot de passe et/ou l'identifiant de l'adhérent seront présumées avoir été effectuées par celui-ci.

Il appartient à l'adhérent de prendre toute mesure de protection afin de garantir la confidentialité de ses mots de passe et identifiant. NET DECLARATION ne saurait être responsable en cas de perte, ou d'utilisation frauduleuse de ses éléments par un tiers autre que l'adhérent.

Pour des raisons de sécurité, toute tentative de connexion, à trois reprises, avec des mots de passes erronés bloque l'accès. Il appartient à l'adhérent de contacter Net Déclaration pour réinitialiser ses modalités de connexion.

En cas de perte ou de détournement de son mot de passe et/ou de son identifiant, l'adhérent s'engage à en informer sans délai NET DECLARATION au moyen d'un message électronique ou d'une télécopie confirmé le jour même par un courrier.

#### **FERMETURE DU COMPTE**

NET DECLARATION se réserve le droit de refuser de valider la création d'un compte ou de fermer un compte si l'adhérent est en violation des lois applicables, des présentes conditions générales ou tous autres termes, conditions, lignes directrices ou politique de NET DECLARATION conformément à l'article 10 des présentes.

Pour sa part, l'adhérent peut fermer son compte comme il est dit à l'article 10 précité, en suivant les instructions figurant sur le site. Dans ce cas, le montant intégral de l'abonnement de l'adhérent de l'année en cours restera dû, et il ne sera procédé à aucun remboursement prorata temporis.

#### **MOYENS DE COMMUNICATION**

Dans ses relations avec NET DECLARATION, l'adhérent accepte de communiquer principalement par voie de courrier électronique, toute communication par voie de courrier simple ou de lettre recommandée avec accusé de réception étant strictement limitée aux cas requis en application des présentes conditions générales.

#### **ARTICLE 5 - MODALITÉS D'UTILISATION DU SERVICE DE TELE-PROCEDURE**

L'adhérent aura la possibilité d'utiliser les télé-procédures qui sont listées sur le site. Cette liste pourra être librement complétée par le prestataire à tout moment.

L'adhérent devra avoir opté pour la ou les télé-procédures qu'il entend utiliser conformément à ses obligations légales.

Dans le cadre de la souscription de service "EDI" l'adhérent devra utiliser à ses frais un logiciel agréé par l'organisme "EDIFICAS". Ne sont pas concernés les services "formulaire saisis en lignes".

L'adhérent s'engage à faire parvenir un dossier (fichier) conforme au cahier des charges des organismes destinataires sur la plate forme de traitement de NET DECLARATION au plus tard douze (12) heures avant l'heure limite de dépôt des déclarations fixée par les organismes destinataires. L'adhérent s'oblige, au titre d'une obligation de moyen, à ne pas envoyer ou déposer sur le site de fichiers contenant des virus ou programme similaire susceptible d'altérer, d'interrompre, d'endommager le site ou le service.

Le prestataire accusera réception de ce dossier (ARD) en adressant à l'adhérent un courrier électronique sur l'adresse de messagerie communiquée par ce dernier.

NET DECLARATION procédera au contrôle de la conformité des télé-déclarations au regard du cahier des charges de leur destinataire. A l'issue de ce contrôle, en cas de non-conformité ne permettant pas l'envoi de la déclaration aux destinataires, un «Avertissement envoyé par le traitement du flux Net Déclaration» reprenant le type de rejet ou d'anomalie sera transmis à l'adhérent par message électronique à l'adresse communiquée par ce dernier. En aucun cas le prestataire ne sera déclaré responsable du retard pris en raison de la non-conformité du dossier.

Le prestataire transmettra les télé-déclarations conformes aux organismes destinataires.

Après acceptation par l'organisme destinataire, un nouvel accusé de réception final (ARF) sera transmis à l'adhérent par message électronique à l'adresse communiquée par ce dernier.

En cas de rejet par l'organisme destinataire, un « ARF NON OK » reprenant le type de rejet ou d'anomalie sera transmis à l'adhérent par message électronique à l'adresse visée. En aucun cas le prestataire ne sera déclaré responsable de la décision prise par l'organisme destinataire.

Il appartient à l'adhérent :

- De consulter régulièrement sa messagerie électronique pour consultation des accusés de réception et comptes rendus de traitement.
- De se ménager un délai convenable de transmission pour tenir compte de la possible non-conformité du dossier.

NET DECLARATION s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à rendre disponible le service pendant toutes les périodes de télé-déclaration, sous réserve des périodes de maintenance et des cas de force majeure.

En cas d'éventuelles anomalies de fonctionnement, l'adhérent contactera le service support par téléphone ou par messagerie. Les coordonnées du service support sont disponibles sur le site.

NET DECLARATION peut sous-traiter tout ou partie des prestations. En cas de sous-traitance, NET DECLARATION demeure responsable vis-à-vis de l'adhérent de la bonne exécution du contrat par le sous-traitant auquel il aura recours.

## **ARTICLE 6 - SUIVI DES TÉLÉTRANSMISSIONS - SERVICE CLIENTÈLE**

Le prestataire conservera en outre les dépôts et les messages jusqu'au terme du délai légal de conservation pour constituer une preuve en cas de litige.

L'adhérent aura la possibilité d'accéder aux informations du suivi de ses télétransmissions sur une durée de 13 mois, en accédant à son espace privatif sécurisé le site.

Il est rappelé que le service clientèle peut être contacté gratuitement par téléphone ou messagerie. Les coordonnées et les tarifs de ce support sont accessibles sur le site.

## **ARTICLE 7 – DUREE**

Le contrat est conclu pour une période d'un an à compter du premier jour du mois de la date d'adhésion. Il est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les parties auront la faculté de dénoncer la convention à l'issue de la période susvisée par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant son échéance annuelle.

## **ARTICLE 8 – PRIX – PAIEMENT DU PRIX**

### **PRIX**

Les prix d'utilisation des services sont indiqués par prestation selon une grille spécifique de tarification figurant sur le site et, le cas échéant, selon les conditions particulières du contrat. Tous les prix sont exprimés hors taxes et majorés de la TVA ou autre taxe applicable au taux en vigueur à la date de facturation.

Les tarifs sont automatiquement indexés selon l'indice du Syntec au premier janvier de chaque année. Les nouveaux tarifs seront mis en ligne à cette date sur le site et seront applicables aux factures émises postérieurement.

### **PAIEMENT**

**Facturation.** La facture est émise à la date anniversaire du choix du service.

Pour les adhérents Cabinets Expertise Comptable et Entreprises aux services "transmission EDI", lors de la tacite reconduction, la facturation tiendra compte du nombre d'envois réellement transmis par rapport au nombre d'envois souscrits. En cas de transmission supérieure, la différence complémentaire sera comptabilisée sur la facture de renouvellement. En cas de transmission inférieure, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour un OGA, la facturation est établie le 30 juin de chaque année. NET DECLARATION se réserve le droit de procéder à une facturation intermédiaire en cas de facturation supérieure à 4.000 Euros. Pour un OGA, l'adhésion au portail déclaratif NET DECLARATION implique d'accepter la réception des fichiers qui lui sont destinés, provenant d'un déclarant ou d'un tiers déclarant, et plus spécifiquement les fichiers EDI TVA et EDI TDFC.

**Date du paiement.** Les factures sont payables dans les 30 jours fin de mois à compter de leur date d'émission, sans escompte. Elles sont envoyées à l'adhérent par mail.

En cas de retard de paiement, total ou partiel, de l'adhérent, ce dernier est, à compter de la date d'exigibilité, redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, d'une pénalité calculée sur l'intégralité des sommes TTC restant dues d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, NET DECLARATION peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

De même, en cas de retard de paiement, total ou partiel, NET DECLARATION se réserve le droit de suspendre la fourniture des services en cours, sans que cette suspension ne puisse être considérée comme une résiliation du contrat, ni qu'elle ouvre droit à une quelconque indemnisation pour l'adhérent.

En cas outre, en cas de défaut de paiement trente (30) jours suivant la date d'exigibilité, NET DECLARATION peut, sans mise en demeure préalable, résilier immédiatement le présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, conformément aux dispositions de l'article 10 des présentes.

**Modalités de paiement.** Les paiements peuvent s'effectuer en ligne par carte bancaire, ou encore par chèque, virement ou prélèvement automatique.

Les cartes bancaires acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard / MasterCard. Le paiement ne sera considéré comme effectif que lorsque les centres de paiement bancaires concernés auront donné leur accord. En cas de refus desdits centres, l'adhérent sera prévenu par courriel. L'utilisation d'une carte bancaire que l'on sait non-valide ou usurpée est répréhensible.

Le paiement par carte bancaire est parfaitement sécurisé, NET DECLARATION ayant adopté un système de paiement en ligne reposant notamment sur le protocole SSL assurant la confidentialité et la sécurité des transactions bancaires.

NET DECLARATION n'a jamais accès aux informations personnelles et confidentielles relatives au moyen de paiement.

## **ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ**

### **9.1 Responsabilité de NET DECLARATION**

NET DECLARATION ne saurait être tenu responsable de quelque manière que ce soit du contenu des données qui lui sont remises par l'adhérent.

NET DECLARATION est soumis à une obligation de moyens.

Le prestataire ne pourra être tenu pour responsable envers l'adhérent ou envers tout tiers d'une éventuelle suspension ou interruption exceptionnelle du service que dans l'hypothèse où ces événements seraient dus à une défaillance de sa part. Notamment, le prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'interruption pour travaux de maintenance et/ou d'amélioration du service.

De même, NET DECLARATION ne pourra être tenu responsable des interférences de tiers dans les systèmes de communication et de transmission de l'adhérent ou des dysfonctionnements d'ordre technique, pannes ou incompatibilités dus à des négligences, à des fautes ou à un acte quelconque de l'adhérent ou d'un tiers au présent contrat.

Le prestataire ne garantit pas les temps et taux de transfert et de réponse des données du ou vers le service.

L'adhérent reconnaît et accepte que le réseau Internet ou tout autre réseau utilisé aux fins de transmission des données stockées puisse être saturé et/ou que les données échangées au moyen du réseau puissent être détournées et conséquemment, dégage le prestataire de toute responsabilité à cet égard.

La responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être recherchée dans les cas suivants :

- cas de force majeure ou tout autre événement indépendant de la volonté du prestataire, tel que défini aux présentes ;
- utilisation du service en violation des présentes conditions générales ;
- accès non autorisé au service par un tiers ;
- absence de réaction de l'adhérent si, après l'envoi du dossier, il ne reçoit pas l'accusé de réception du prestataire ;
- absence de réaction de l'adhérent en cas de signalement d'un défaut de conformité ou d'un rejet par l'organisme destinataire ;
- dépassement des délais légaux ou réglementaires de dépôt des dossiers survenu en raison de l'envoi tardif du dossier par l'adhérent.

NET DECLARATION ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'adhérent que pour les dommages directs qui pourraient lui être imputés au titre du service qu'il fournit à l'adhérent dans le cadre du présent contrat.

La responsabilité de NET DECLARATION ne pourra être recherchée pour tout préjudice indirect, tel que notamment, la perte de chiffre d'affaires, la perte de bénéfice, la perte de données, la perte d'une chance, le trouble à l'image, ou tout autre dommage spécial ou événements en dehors de son contrôle ou de tout fait ne lui étant pas imputable ou des pertes consécutives à la réclamation d'un tiers.

En tout état de cause, la responsabilité du prestataire sera limitée à une (1) fois le montant de l'abonnement annuel de l'adhérent.

### **9.2 Responsabilité de l'adhérent**

L'adhérent est responsable de l'utilisation de son compte et de ses codes d'accès.

Il s'engage à informer NET DECLARATION, sans délai, de toute erreur ou anomalie qu'il constaterait sur le site.

Enfin, il s'interdit de créer un site dérivé de tout ou partie du site [www.netdeclaration.net](http://www.netdeclaration.net).

## **ARTICLE 10 - RESILIATION**

### **10.1 Résiliation à l'initiative de l'adhérent**

#### **10.1.1 Résiliation à chaque date anniversaire**

L'adhérent a la faculté de dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant chaque date anniversaire du contrat.

Dans ce cas, le montant intégral de l'abonnement de ce dernier au titre de l'année en cours restera dû, il ne sera procédé à aucun remboursement prorata temporis.

NET DECLARATION enverra à l'adhérent un courrier électronique de confirmation de désactivation des services concernés.

Il incombe à l'adhérent de récupérer, d'imprimer ses déclarations ou informations concernant ses télétransmissions avant la clôture de son compte.

L'adhérent est seul responsable des conséquences liées à cette résiliation, en aucun cas, la responsabilité de NET DECLARATION ne pourra être engagée à ce titre.

#### **10.1.2 Résiliation pour manquement**

En cas de manquement grave par NET DECLARATION à l'une de ses obligations au titre du contrat, l'adhérent pourra, trente (30) jours après mise en demeure envoyée à NET DECLARATION par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, mettre fin au présent contrat de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **10.2 Résiliation à l'initiative de NET DECLARATION**

10.2.1 En cas de manquement de l'adhérent à l'une de ses obligations au titre du contrat, NET DECLARATION pourra, trente (30) jours après mise en demeure envoyée à l'adhérent par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, mettre fin au présent contrat de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels NET DECLARATION pourrait prétendre du fait des manquements invoqués.

En cas de manquement irrémédiable ou répété par l'adhérent à l'une de ses obligations contractuelles ou à défaut de paiement trente (30) jours suivant l'exigibilité des factures émises, NET DECLARATION pourra résilier immédiatement et sans mise en demeure préalable le présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, toutes les sommes déjà perçues au titre de l'année en cours restant acquises et sans préjudice de tous dommages intérêts auxquels NET DECLARATION pourrait prétendre du fait du manquement invoqué.

Toute résiliation pour manquement prendra effet le lendemain de la première présentation de sa notification.

10.2.2 NET DECLARATION a la faculté de dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant chaque date anniversaire du contrat.

## **ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITÉ**

L'adhérent s'engage à garder confidentielle l'utilisation faite par lui du ou des logiciels appartenant au prestataire.

NET DECLARATION pour sa part s'engage à assurer la confidentialité des informations transmises par l'adhérent. Cependant, l'utilisation du service peut présenter des risques de contamination par des virus ou d'intrusion des tiers contre le système informatique de l'adhérent, à qui il appartient de prendre toutes mesures appropriées afin de protéger ses données et logiciels.

Le prestataire s'engage, pendant la durée du contrat et postérieurement à sa résiliation, à n'adresser les fichiers qu'aux seuls destinataires indiqués dans les messages émis par l'adhérent comme prévu dans le cahier des charges correspondant, ou aux destinataires autrement désignés ou autorisés par l'adhérent.

Le prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel que l'adhérent communique. NET DECLARATION protège la vie privée et les données à caractère personnel de ses adhérents personnes physiques conformément aux dispositions de la « Charte de protection de la vie privée et des données à caractère personnel » accessible depuis la page web [www.netdeclaration.net/donneespersonnelles/](http://www.netdeclaration.net/donneespersonnelles/).

De manière générale, les parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes les informations échangées entre elles au titre du présent contrat ainsi que des informations et données sur la base desquelles le service est rendu, et s'engagent à les conserver confidentielles. De même, les parties s'engagent expressément à n'utiliser ces informations et/ou documents que pour la réalisation des prestations issues du présent contrat.

## **ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE**

NET DECLARATION ne pourra être tenu pour responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si ledit retard ou manquement est dû à la survenance d'un cas fortuit ou de force majeure. Sont considérés comme cas fortuits ou de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté de NET DECLARATION et qui ne peuvent être évités par lui malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

De façon expresse, sont notamment considérés comme cas fortuits ou de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : grève totale ou partielle du service public ou d'entreprises privées tierces, blocage des communications électroniques et des réseaux de télécommunication, restrictions ou interdictions gouvernementales ou légales, incendie, inondation, dégâts des eaux, conditions climatiques très dégradées, blocage des moyens de transports ou d'approvisionnement pour quelque cause que ce soit.

NET DECLARATION informera l'adhérent des mesures raisonnables en son pouvoir qu'il entend prendre pour tenter de limiter les conséquences dudit cas de force majeure afin de reprendre avec le moins de retard possible l'exécution des obligations interrompues.

Si les effets de l'événement de force majeure persistent, ou si NET DECLARATION n'a pas pu en surmonter ses effets au-delà d'une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, chaque partie pourra résilier de plein droit le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son co-contractant.

Le paiement restera dû pour les obligations déjà accomplies et les parties solderont leurs comptes en conséquence, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

## **ARTICLE 13 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tout le contenu du site web est et reste la propriété intellectuelle et exclusive de NET DECLARATION. Tous les droits lui sont réservés. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tous ces éléments sont protégés au titre des droits d'auteur, des brevets et des marques et ce, pour le monde entier.

«NETDECLARATION » est une marque semi figurative déposée à l'INPI.

## **ARTICLE 14 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES**

NET DECLARATION peut modifier les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation sans préavis.

L'adhérent en sera alors informé par message électronique et/ou sur le site afin d'être en mesure de les accepter. A défaut d'acceptation des nouvelles conditions générales d'adhésion et d'utilisation, il ne pourra plus avoir accès aux services et ses comptes seront clôturés par NET DECLARATION.

## **ARTICLE 15 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

L'adhérent agit en son nom propre et pour son propre compte. Il n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager le prestataire de quelque façon que ce soit.

L'adhérent ne peut céder ce contrat avec les droits et obligations y afférents sans l'accord préalable écrit du prestataire.

## **ARTICLE 16 – LITIGES - LOI APPLICABLE**

### **LITIGES**

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur pleine validité, sauf si elles présentent un caractère indissociable avec la disposition non valide. En cas de difficulté ou de différend entre les parties à l'occasion du présent accord, les parties conviennent de rechercher préalablement une solution amiable dans l'esprit de cet accord.

### **LOI APPLICABLE**

Le présent contrat sera régi par la loi française.

### **ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de MONTPELLIER, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.